

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3821

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3821**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1126 du 30 novembre 2009, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour l'exploitation avec intéressement des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2).

Ce marché à bons de commande a été notifié sous le numéro 09435709 le 16 décembre 2009 à l'entreprise Cofely pour un montant global de 1 920 000 € HT minimum, soit 2 296 320 € TTC, sans engagement de montant maximum.

Le marché implique une démarche collaborative avec l'exploitant afin de permettre à la Communauté urbaine d'atteindre les cibles sur les dépenses de combustible des bâtiments, conformément aux orientations stratégiques de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine visant à mieux maîtriser et consommer l'énergie et à réduire les émissions associées de gaz à effet de serre.

Les stipulations du marché prévoient l'ajustement des engagements contractuels de consommation par avenant pour prendre en compte les écarts constatés et que les gains financiers associés aux économies d'énergie réalisées par l'exploitant seront partagés par le maître d'ouvrage et l'exploitant, titulaire du marché.

Au terme des 2 premières saisons d'exploitation, il apparaît que l'efficacité énergétique de 12 chaufferies a été améliorée et que la quantité de combustible consommée est inférieure de plus de 15 % aux quantités contractuellement définies pour le chauffage des locaux concernés, ceci notamment grâce aux travaux de rénovation de plusieurs chaufferies menés par le service.

Pour une autre chaufferie, la quantité de combustible étant supérieure de plus de 15 % aux quantités contractuellement définies, il convient d'ajuster le forfait initial pour lequel la consommation avait été sous-estimée par le maître d'ouvrage.

Il est proposé par cet avenant n° 1 d'ajuster les forfaits annuels (rapportés à une saison de chauffe moyenne) pour la consommation de combustible de l'ensemble de ces chaufferies. Le montant cumulé de ces forfaits passerait de 332 628,83 € HT (base marché) à 294 411 € HT, soit une diminution annuelle estimative de 38 217,83 € HT pour chacune des 3 saisons restantes sur la durée du marché.

S'agissant d'un marché à bons de commande, cet avenant serait sans incidence sur le montant contractuel du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09435709 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'entreprise Cofely pour l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.